

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1031

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

1031

DP

JAA
1002 Lausanne

14 mars 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Société à deux vitesses

Heureux pays qui est capable de se fabriquer un drame national à propos du prix des timbres et d'une réforme du système d'expédition des lettres. Heureux peuple qui voit plus de la moitié de ses représentants à Berne signer un postulat demandant l'abandon du courrier A et B cinq semaines après son introduction... Nous n'entrerons pas dans ce débat et laissons au géant jaune le soin de s'occuper de ces questions d'intendance. Il est par contre quelques réflexions qui n'ont pas inspiré les éditorialistes et les parlementaires.

Il est intéressant de se poser la question: à qui fait-on porter le poids des augmentations? Pour M. et Mme Tout le Monde et pour les petites entreprises, le prix d'une lettre, au mieux, n'a pas augmenté, mais il lui faut un jour de plus pour parvenir à destination; au pire, ce prix est passé de 50 à 80 centimes. Pour les gros clients par contre, pour les banques et les assurances, le prix de leurs principaux envois a baissé de 10 centimes au moins: il suffit en effet de déposer cinquante enveloppes «B» au guichet pour bénéficier d'un tarif de faveur. Voilà qui fait le beurre des grandes sociétés qui arrivent sans peine à cinquante lettres par jour, des assurances et des banques qui voient les frais d'envoi de leurs relevés diminuer. Autre exemple: la taxe d'abonnement Natel, un produit que l'on peut qualifier «de luxe», a diminué, alors qu'augmentaient les conversations locales; le prix des appels à l'étranger n'ont, eux, pas été modifiés mais ont subi des baisses importantes ces dernières années sous la pression de la concurrence des Etats-Unis et de son marché déréglementé, qui dictent les tarifs en la matière.

Si le système mis en place par les PTT est critiquable, c'est donc moins dans son principe que dans sa philosophie. Car il confirme cette évolution vers, non pas un courrier, mais une société à deux vitesses. Il y a les citoyens et les citoyennes «A»: ils sont choyés par les publicitaires pour leur pouvoir

d'achat et courent après les modes, au volant de leur tout-terrain équipé d'un Natel. Les augmentations de tarifs ne les concernent guère: proportionnellement à leur salaire et tenant compte de tous les petits avantages dont ils disposent, le prix du téléphone ou d'une lettre les laisse parfaitement indifférents. Et puis il y a les citoyens et les citoyennes «B»: qu'on les appelle «nouveaux pauvres» ou «petits rentiers», il n'y a plus guère que les organisateurs de voyages en car avec vente de couvertures chauffantes qui s'intéressent à eux. Ils sont attentifs à la durée de leurs conversations téléphoniques et considèrent comme un luxe l'envoi d'une lettre affranchie à 80 centimes.

Le principe de la taxe en fonction de la prestation réelle de plus en plus appliqué, par les PTT et d'autres, est tout à fait séduisant à première vue: c'est en son nom que ceux qui déposent beaucoup de courrier à la fois paient moins cher que ceux qui ne déposent qu'une ou deux lettres dans la boîte de leur quartier. Mais il est plus critiquable dès que l'on s'interroge sur qui sont les gagnants et qui sont les perdants. Dans le cas du prix des timbres, rien de catastrophique: on n'envoie guère plus d'une cinquantaine de lettres «A» par année; l'augmentation n'est alors que d'une quinzaine de francs. C'est la généralisation de ce système qui crée des situations difficiles, des citoyens «B».

Il ne faudrait pas que les grands discours sur la transparence et le juste prix pour chaque prestation ne finissent par l'emporter sur le principe de solidarité qui veut que les clients des grands centres paient pour ceux des régions décentrées, que les gros consommateurs de prestations postales comblent le manque à gagner laissé par les plus petits, dont le porte-monnaie est aussi souvent moins bien rempli.

Se trouvera-t-il cent cinq conseillers nationaux pour y réfléchir?

PI

(Lire aussi le dossier de l'édito en page 2.)